Propriété intellectuelle et trésorerie

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Où se trouve le code

Le code d'un protocole est généralement open source : la question de la propriété intellectuelle porte donc sur ce qui n'est pas ouvert, à savoir les marques, les noms de domaine, les outils propriétaires, le code front-end, les données et l'image de marque. Ces actifs devraient appartenir à l'entité qui les a créés ou qui a financé leur création dans des conditions de pleine concurrence. Les deux administrations fiscales appliquent aux actifs incorporels l'analyse DEMPE des Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert : elles recherchent quelle entité exerce les fonctions de développement, d'amélioration, d'entretien, de protection et d'exploitation.[1] Une GmbH suisse qui emploie les développeurs et détient la propriété intellectuelle est défendable. Une holding singapourienne qui détient la propriété intellectuelle alors que les développeurs se trouvent à Zurich ne l'est que si elle finance le développement, en supporte le risque et dispose de personnes qui contrôlent ce risque. Concrètement, cela suppose un contrat de développement, un budget et un responsable basé à Singapour qui approuve les travaux.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

La voie de la fondation complique les choses. Les fondations de protocoles détiennent souvent les marques et les noms de domaine dans le cadre de leur rôle de gardiennes du protocole, tout en finançant le développement par des subventions à la société d'exploitation. La subvention n'est pas un achat de propriété intellectuelle, car le résultat est publié en open source et la fondation acquiert les marques séparément. Une fondation qui rémunère une société d'exploitation pour un développement et ne reçoit en retour que du code open source effectue un paiement que l'administration fiscale zougoise peut traiter comme une subvention versée en vue du but, ce qui ne pose aucun problème pour une fondation exonérée. Pour une fondation imposée, le même paiement n'est une charge déductible que s'il sert l'activité de la fondation. La société d'exploitation le comptabilise dans tous les cas comme un produit. La partie G, chapitre IV, traite de la comptabilisation.

Où se trouve la trésorerie

La trésorerie est le principal actif du groupe et son principal risque. Quatre considérations déterminent sa localisation. La première est la protection contre l'insolvabilité : les jetons détenus par une fondation sans propriétaires échappent aux créanciers de la société d'exploitation comme à ceux des fondateurs, ce qui constitue le principal argument en faveur de la fondation zougoise. La deuxième est l'imposition lors de la réalisation. Une fondation suisse réalise un bénéfice imposable lors de la vente de jetons de la trésorerie, sauf exonération, à un taux zougois d'un peu moins de 12 %. Une CLG singapourienne réalise une plus-value, non imposée si les jetons étaient détenus à titre de placement et imposée à 17 % si la vente constitue une opération commerciale.[2] La troisième est le contrôle : l'organe qui signe pour la trésorerie doit se trouver là où se trouve l'entité. Les clés d'une fondation zougoise devraient donc être détenues par son conseil suisse ou placées sous son contrôle, et celles d'une entité singapourienne par ses administrateurs singapouriens. La quatrième est bancaire. La trésorerie doit pouvoir convertir des jetons en monnaie fiduciaire lorsque le groupe doit payer des salaires, et sur ce point le chapitre IX montre que les banques suisses acceptent plus volontiers que les banques singapouriennes des entrées importantes provenant d'un portefeuille de trésorerie.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Note pratique

Un groupe qui détient sa trésorerie dans une fondation zougoise et son équipe opérationnelle à Singapour devrait documenter qui contrôle les clés et en vertu de quels pouvoirs. Un dispositif multisignature dans lequel trois des cinq signataires sont des membres suisses du conseil de fondation, les deux autres étant des dirigeants singapouriens, maintient le contrôle en Suisse tout en permettant l'accès opérationnel. La politique de trésorerie de la fondation devrait fixer le quorum, les limites par transaction et par mois, les plateformes d'échange et les dépositaires agréés pour la conversion ainsi que le reporting au conseil de fondation. Les auditeurs, l'autorité de surveillance et les banques demanderont chacun à voir cette politique.

Notes

1. OECD Transfer Pricing Guidelines for Multinational Enterprises and Tax Administrations (2022), chapitre VI, par. 6.32 à 6.72 (fonctions DEMPE) ; IRAS e-Tax Guide, « Transfer Pricing Guidelines », 7e éd., 14 juin 2024, section 13 (actifs incorporels). ↩
2. LIFD, RS 642.11, art. 57 et art. 58 (bénéfice net imposable des personnes morales) ; Income Tax Act 1947, section 10(1)(a) et section 43 ; IRAS e-Tax Guide, « Income Tax Treatment of Digital Tokens », section 8 (jetons détenus comme actifs de capital par des sociétés). Partie G, chapitre IV, et partie M, chapitre I. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.